

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
CITE EDUCATIVE DE SEVRAN
ANNEE 2024**

Depuis 2019, la Ville de Sevrans a été labellisée « Cité éducative ». Ce label permet d'intervenir avec des moyens supplémentaires dans le domaine de l'éducation sur le quartier prioritaire de la politique de ville (QPV) des Beaudottes et, depuis 2024, sur l'ensemble des QPV de la commune. La Cité éducative s'adresse aux enfants et aux jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, ainsi qu'à leurs parents.

Cette démarche est pilotée conjointement par la préfecture de Seine-Saint-Denis, les services de l'Éducation Nationale et de la ville de Sevrans. Elle vise à déployer de manière coordonnée, des moyens humains et financiers supplémentaires dans les quartiers défavorisés.

Ce programme s'appuie sur l'alliance et la coopération des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, monde économique, habitants, dans l'objectif de faire « Cité ».

En vertu des trois objectifs nationaux des Cités éducatives que sont :

1. Conforter le rôle de l'école ;
2. Promouvoir la continuité éducative ;
3. Ouvrir le champ des possibles.

Et du diagnostic local partagé qui a mis en lumière les besoins prioritaires des publics cibles des QPV, la Cité éducative s'engage sur 3 axes stratégiques.

1. Renforcer les actions à destination de la Petite Enfance
2. Accompagner les 12/25 ans vers leur professionnalisation
3. Renforcer le rôle de l'école pour toutes et tous

Pourquoi un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ?

Les axes prioritaires inscrits dans le présent appel à manifestation d'intérêt proviennent des besoins du territoire tels qu'ils ont été soulevés lors des premiers constats des groupes de travail partenariaux.

L'établissement des priorités d'action s'inscrit en complémentarité des financements classiques des actions durant l'année répondant aux différents objectifs de la Cité éducative (Les Fiches Actions).

L'AMI a pour but de décliner en actions, y compris avec des ressources extérieures, les réflexions des groupes de travail partenariaux.

Les axes des A.M.I 2023/2024

L'appel à manifestation d'intérêt de la Cité éducative

- est ouvert uniquement aux projets se déroulant sur les QPV ou en lien avec les établissements scolaires figurant dans le périmètre de la Cité éducative

- a pour objectif de répondre à la nécessité d'amplifier les actions sur les thèmes retenus par les instances de la cité éducative (comité de pilotage).

Les projets doivent se dérouler sur l'année 2024 (possibilité de les pérenniser en année N+1 si pertinence établie)

Les projets doivent être travaillés avec les acteurs de terrain et proposer des actions concrètes

Les axes prioritaire qui font l'objet d'un AMI sont :

Accompagner les 12/25 ans vers leur professionnalisation

Les projets doivent toucher un public âgé de 12 à 25 ans

Les projets doivent permettre de répondre aux besoins identifiés par les pilotes de la Cité Educative :

- créer et animer un observatoire de la jeunesse
- Animer la convention citoyenne de la jeunesse
- Proposer des formations citoyennes pour les jeunes
- Créer et animer un dispositif type « chantier jeune »

Renforcer les actions à destination de la Petite Enfance

Une attention particulière sera également accordée aux projets permettant de :

- Consolider la transition et les passerelles entre modes de garde individuel et collectif
- Soutenir la fonction parentale des jeunes parents.

Process et calendrier de l' A.M.I.

Tout partenaire intéressé doit adresser son intention par mail à :

Samia Brizini <sbrizini@ville-sevrans.fr> et Claire Kahn ckahn@sevransgrandparis.fr

Citeeducative GALOIS citeeducative.galois@gmail.com

Marion CARRY marion.carry@seine-saint-denis.gouv.fr et Julien KASTELYN julien.kastelyn@seine-saint-denis.pref.gouv.fr

; avant le 04 Septembre 2024 en présentant de manière synthétique sa structure, son projet et, le cas échéant, le territoire identifié pour ce projet.

Action de l'AMI	Date
Diffusion de l'AMI	23/07/24
Réponse des porteurs à l'AMI	Du 24/07/2024 au 03/09/2024
Travail partenarial de la coordination de la Cité Educative et des porteurs	Du 24/07/2024 au 03/09/2024
Instruction des demandes par la troïka	Entre le 04/09/2024 et le 18/09/2024
Retour aux porteurs	Entre le 20/09/2024 et le 24/09/2024
Saisie sur dauphins	Entre le 22/09/2024 et 26/09/2024

Modalités de financement des actions découlant des A.M.I

Les financements de la Cité Éducative sont accordés par l'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et Éducation nationale) et la Ville.

Dans le cas d'une réponse favorable de la Troïka, instance décisionnelle de la Cité éducative, le porteur de projet recevra par courriel une notification d'accord de financement précisant les démarches à suivre pour recevoir la subvention et justifier de la réalisation du ou des projets.

Il est précisé ceci :

Être financé dans le cadre de la cité éducative, engage le partenaire à :

- ⌚ Participer à la vie de la Cité éducative en tant qu'acteur (réunions de travail partenarial, instances partenariales,...) ;
- ⌚ Apposer sur tout support de communication la bannière officielle de la Cité éducative Sevrans ;
- ⌚ Transmettre à la Cité éducative des documents à publier sur les réseaux sociaux
- ⌚ Recevoir la Troïka de la cité éducative pour une ou des visites de l'action financée.

L'ensemble des projets seront cofinancés par la collectivité avec une répartition de la manière suivante :

Pour chaque projet l'État (BOP 147) financera 2/3 du projet et la ville financera 1/3 de celui ci..

Critères d'éligibilité

Pour être financés le ou les projets devront :

1. Se dérouler sur le périmètre de la cité éducative
2. Correspondre aux thématiques et orientations des axes prioritaires de l'A.M.I
3. L'association porteuse du projet doit avoir a minima un an d'existence et s'engager à signer le contrat d'engagement au pacte républicain

CONTACTS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Samia Brizini <sbrizini@ville-sevran.fr et Claire Kahn ckahn@sevrangrandparis.fr

Citeeducative GALOIS citeeducative.galois@gmail.com

Marion CARRY marion.carry@seine-saint-denis.gouv.fr et Julien KASTELYN julien.kastelyn@seine-saint-denis.pref.gouv.fr